

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 29 mars 2019**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019023

Présents : 25

Votants : 32

**Objet : Budget eau – Affectation des résultats 2018**

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

**Vu** le compte administratif 2018,

**Vu** l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 20 mars 2019,

**Considérant** que l'examen de la gestion 2018 fait ressortir les résultats suivants :

- Dans la section d'exploitation : un résultat excédentaire de 11 588,49 €,
- Dans la section d'investissement : un résultat déficitaire de 113 850,42 €,

**Considérant** que les reports de l'exercice 2017 sur l'année 2018 sont les suivants :

- Dans la section d'exploitation : un excédent de 373 740,25 €,
- Dans la section d'investissement : un excédent de 419 303,64 €,

**Considérant** le solde des restes à réaliser de l'année 2018, à reporter en 2019, soit un résultat négatif de - 157 948,42 €,

**Considérant** que la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement,

**Considérant** qu'il convient d'affecter le résultat d'exploitation,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité, d'affecter** le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en report à nouveau en section d'exploitation au compte 002 « Excédents reportés » de la totalité soit 385 328,74 €.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 AVR. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET